

Michelle Ndoki comparait ce jour au tribunal de première instance de Bonanjo dans le cadre d'une marche de protestation organisée au lendemain du scrutin du 7 octobre dernier pour dénoncer le « hold-up » électoral

En effet, le tribunal de première instance de Bonanjo à Douala devra ouvrir l'affaire ministère public contre l'avocate Michelle Ndoki, militante du MRC et par ailleurs présidente nationale de femmes du MRC. Il faut également noter que 45 autres militants du MRC devront comparaitre dans le cadre de la même affaire

Ces personnes sont accusées d'avoir « publiquement fait l'apologie des crimes ou délit en faisant des appels à l'insurrection ou en organisant des marches interdites en vue de remettre en cause l'ordre public et de déstabiliser e fonctionnement institutionnel ».

Initialement prévue le 06 novembre passé, jour de prestation de serment du président Biya, l'audience de Miche Ndoki et les autres avaient finalement été reportée au 4 décembre 2018